

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 643

15 mars 2013

SOMMAIRE

1st Rei S.A.	30861	Luxembourg Gender Voice Initiative	30824
Al Eskimo & Cy S.C.A.	30827	Luxoil PJS GmbH & Co KG	30818
Al Global Investments S.à r.l.	30837	Lux Relais Sàrl	30818
Athéna Luxembourg S.A.	30824	Menuiserie Chimello Succ. Jelsma & Ley- der	30840
A.T.R. Lux S.A.	30825	Mikado Finance S.A.	30841
Cardoso & Fils S. à r. l.	30859	Mountain Investments S.A.	30824
CBRE S.A.	30863	OffCo 1 S.à r.l.	30821
Comacchio International S.A.	30821	Panattoni Luxembourg III S.à r.l.	30845
Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l.	30821	Panattoni Luxembourg I S.à r.l.	30860
De Vere & Partners S.à r.l.	30858	Politra B.V. S.à r.l.	30846
Doctors S.A.	30846	Preston Luxembourg 1 S.à r.l.	30845
Elite Relocation Service S.à r.l.	30845	Preston Luxembourg 2 S.à r.l.	30845
F.C. Brouch A.s.b.l.	30831	Scheuten S.à r.l.	30860
Field Conseil S.à r.l.	30863	Scheuten S.à r.l.	30861
Finance Center Telenet S.à r.l.	30825	Sea View Residence S.A.	30861
First Atlantic Real Estate S.à r.l.	30859	Slaag S.à r.l.	30830
Flokette Spf S.A.	30823	Soberton S.A.	30862
Game Design Entertainment SA	30821	Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l.	30863
Hamilton Sundstrand International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l.	30864	Telematica Bedrijven S.A.	30818
iGATE Technologies Luxembourg S.à r.l.	30831	TLS Group S.A.	30861
Immobilière Bartimes-Schilling S.A.	30860	Toiture Rosch S.à r.l.	30862
Immoparis S.A.	30818	Via Investment S.A.	30862
Immoparis S.A.	30859	Via Properties S.A.	30825
Indufin Capital Partners S.A., SICAR	30859	Wartburg Investment S.A.	30862
Jasmin Luxembourg S.à r.l.	30860	Washington Bidco Investment Luxem- bourg S.à r.l.	30850
Kelson Investments S.à r.l.	30864	White Mountains International S.à r.l.	30841

Luxoil PJS GmbH & Co KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6686 Merttert, 61, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 90.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019419/10.

(130022939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Lux Relais Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 164.457.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013019415/12.

(130022929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Immoparis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 85.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013019349/10.

(130022994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Telematica Bedrijven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 62.724.

L'an deux mille douze, le six juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "TELEMATICA BEDRIJVEN S.A.", R.C.S Luxembourg B 62.724, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constitué suivant un acte notarié du 24 décembre 1997 de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 276 du 24 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paulo DA COSTA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (EUR 99.157,41,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après, sans notice préalable. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par les mandataires de tous les associés représentés à l'assemblée et des membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires pour la dissolution de la Société;
2. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;
3. Nomination de la société "D.E. Révision" comme liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant la dissolution de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, en conformité avec la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société "D.E. Révision" R.C.S Luxembourg B 165.728, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur devra dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers la Société sera tenue par la seule signature du Liquidateur.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille cent cinquante euros (1.150.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

English translation of the preceding text:

In the year two thousand and twelve, on the sixth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "TELEMATICA BEDRIJVEN S.A.", R.C. Luxembourg B 62.724, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, dated December 24, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 276 of April 24, 1998.

The meeting opens with Mr Paulo DA COSTA, private employee, with professional address at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the four thousand (4,000) shares without any par value, representing the total capital of ninety-nine thousand one hundred and fifty seven

euro and forty-one cent (EUR 99,157.41,-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the sole shareholder is represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the mandatory of the shareholders represented at the meeting and members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandate until the present extraordinary general meeting of shareholders for the dissolution of the Company.
2. Decision to wind up the company and put the company into voluntary liquidation.
3. Appointment of a "D.E. Révision" as liquidator.
4. Determination of the powers of the liquidator.
5. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to give discharge to the members of the board of directors for the exercise of their mandates until the present extraordinary general meeting of shareholders stating the dissolution of the Company.

Second resolution

The General Meeting resolved, in conformity with the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, to wind up the company and put it into voluntary liquidation.

Third resolution

The General Meeting appoints as liquidator "D.E. Révision" R.C.S Luxembourg B 165.728, with registered office at L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal in relation to the voluntary liquidation of the Company (the «Liquidator»).

Fourth resolution

The liquidator has the broadest powers to effect the liquidation, as per articles 144 to 148bis of the amended law of August, 10th, 1915 on commercial companies. (the «Law»).

The liquidator must draw up the inventory of the assets and liabilities of the Company.

Toward third parties the Company is validly bound by the sole signature of the Liquidator.

He may, under his responsibility, for special and determined operations, delegate to one or several mandatory such part of his powers as decided by him and for the duration determined by him.

The meeting decides furthermore to authorize The Liquidator, at its sole discretion, to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand one hundred and fifty euro (1.150,- EUR) and shall be charged to the Company.

Whereof and in faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Signé: P. Da Costa, R. Thill, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2012. LAC/2012/32639. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée) : Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016074/130.

(130018522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 123.594.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 novembre 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2013019227/13.

(130022889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Comacchio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.337.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019217/10.

(130023310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Game Design Entertainment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 163.083.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 13 août 2012 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L120142703).

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2013019282/13.

(130022846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

OffCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 135.017.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OPIT A, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 135.018,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "OFFCO 1 S. à r.l." (the "Company"), à responsabilité limitée, having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Jean SECKLER, notary residing professionally in Junglinster, on December 12th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 275, of 1 February 2008,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 135.017.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) units having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of the one thousand two hundred fifty (1,250) units of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole unit holder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole unit holder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole unit holder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole unit holder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the units of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole unit holder, or reimbursement to the sole unit holder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and fifty euros (950,- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société OPIT A, société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.018,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société à responsabilité limitée «OFFCO 1 S. à r.l.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 275, le 1^{er} Février 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 135.017,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61943. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014578/116.

(130016650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Flokette Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.520.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013019277/10.

(130022951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Mountain Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 123.611.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 8 janvier 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société MOUNTAIN INVESTMENTS S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.
- Le mandat de Mr. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 22 juin 2018.
- Le mandat de Mr. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 22 juin 2018.
- Le mandat de Mme Andrea DENNIS en tant que Administrateur a été renouvelé et se terminera le 22 juin 2018.
- Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée Administrateur de la Société. Son mandat prendra fin le 22 juin 2018.
- Le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé et se terminera le 22 juin 2018.
- L'adresse professionnelle de:
 - * Mr. Christian BÜHLMANN, Administrateur
 - * Mr. Alexandre TASKIRAN, Administrateur
 - * du Commissaire aux Comptes Trustconsult Luxembourg S.A.est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg
- L'adresse professionnelle de Mme Andrea DENNIS, Administrateur, est désormais sise à City Tower, Menahem Begin Street 3, 52136 Ramat Gan (Israël)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOUNTAIN INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013019450/29.

(130023220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Athéna Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.333.

—
Les comptes annuels au 30/06/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013019681/11.

(130023611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

LGVI, Luxembourg Gender Voice Initiative, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 162A, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg F 9.153.

—
L'objectif du LGVI est de susciter l'intérêt pour les questions concernant le genre et ses définitions plus particulièrement parmi les étudiants de l'Université du Luxembourg et plus largement au sein de la société luxembourgeoise. La mission du LGVI est d'augmenter la visibilité des questions du genre, de soutenir les étudiants dans leurs démarches pour l'égalité des sexes et d'instaurer un dialogue entre les membres de la communauté afin de promouvoir la diversité et un dialogue ouvert dans un contexte académique, scientifique et public. Les activités du LGVI sont de nature non-partisane, mais en tant qu'association, le LGVI peut faire des déclarations et des commentaires politiques.

Signature.

Référence de publication: 2013019656/14.

(130023368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

A.T.R. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 35, Beesleckerweg.
R.C.S. Luxembourg B 133.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019662/10.

(130023979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Via Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 133.457.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.2013.

Pour: VIA PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013019623/15.

(130022972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Finance Center Telenet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 165.944.

In the year two thousand twelve, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

were taken these resolutions (the Resolutions) by the sole shareholder of Finance Center Telenet S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.944 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 21, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 15, 2012, number 400. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

IT APPEARS:

Telenet International Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.066 (the Sole Shareholder);

here represented by Mrs Tina FETTES, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12 of the Articles and articles 200-1 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and requests the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred fifty (250) shares without nominal value, to two million euro (EUR 2,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares without nominal value, by the issuance of thirty-nine thousand seven hundred fifty (39,750) new shares, without nominal value.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder as represented as stated above declares subscribe to the thirty-nine thousand seven hundred fifty (39,750) new shares of the Company, without nominal value, and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500.-) which shall be entirely allocated to the share capital of the Company.

The amount of one million nine hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 1,987,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the Article 5 of the Articles, it its relevant part, which should hence be read:

" **Art. 5. Capital.** The share capital is set at two million euro (EUR 2,000,000.-), represented by forty thousand (40,000) shares, without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and (ii) empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above share capital increase in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Sole Shareholder or charged to the Sole Shareholder as a result of these Resolutions is estimated at approximately two thousand five hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by its surnames, name, civil status and residence the proxy holder signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées ces résolutions (les Résolutions) par l'associé unique de Finance Center Telenet S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.944 (la Société), constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 15 février 2012, numéro 400. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

EST APPARU:

Telenet International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Peterelchen, L-2370 Howald et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.066 (l'Associé Unique);

ici représenté par Maître Tina FETTES, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, au moyen d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, adopte les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'Article 12 des Statuts, ainsi qu'aux articles 200-1 et 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée au 10 août 1915, telle que modifiée, et demande au notaire instrumentant qu'il acte ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et il augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales sans valeur nominale, à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par quarante mille (40.000) parts

sociales sans valeur nominale, par l'émission de trente-neuf mille sept cent cinquante (39.750) nouvelles parts sociales, sans valeur nominale.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux trente-neuf mille sept cent cinquante (39.750) nouvelles parts sociales de la Société, sans valeur nominale, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) qui sera affecté en totalité au capital social de la Société.

Le montant d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,-) est à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier la partie appropriée de l'Article 5 des Statuts, qui doit désormais être lue:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales, sans valeur nominale, toutes souscrites et libérées en totalité.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide (i) de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et (ii) de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'augmentation de capital ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à l'Associé Unique ou qui sont mis à sa charge à raison de ces Résolutions sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses prénoms, nom, état civil et résidence il a signé avec Nous, le notaire, ce présent acte en original.

Signé: T. FETTES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16809. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013014388/118.

(130017012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

AI Eskimo & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 170.383.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Eskimo & Cy S.C.A.", (hereinafter the "Company") a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.383, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 July 2012, whose articles of association have not been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary 5 December 2012, not yet published.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Holwald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr. Michael KITAI, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To decrease the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.00), so as to raise it from its present amount of one million two hundred thousand and one Euros (EUR 1,200,001.00) down to one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.00), (i) by the cancellation of one (1) existing ordinary share (the "Cancelled Share") having a par value of one Euro (EUR 1.00), currently held by AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l., and (ii) to allocate the amount corresponding to such share capital reduction for the Cancelled Share to the Company's share premium account.

2. To restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

3. To increase the Company's equity by an amount of one million four hundred and twelve thousand two hundred and twenty-seven euros (EUR 1,412,227.00) to be paid in cash and which shall be entirely allocated to the Company's share premium account.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to decrease the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.00), so as to raise it from its present amount of one million two hundred thousand and one Euros (EUR 1,200,001.00) down to one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.00), (i) by the cancellation of one (1) existing ordinary share (the "Cancelled Share") having a par value of one Euro (EUR 1.00), currently held by AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.268, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 13 December 2012, hereto annexed, and (ii) to allocate the amount corresponding to such share capital reduction for the Cancelled Share to the Company's share premium account.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company has a share capital of one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.00) divided into one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (1,199,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share is held by AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité)."

Third resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's equity by an amount of one million four hundred and twelve thousand two hundred and twenty-seven euros (EUR 1,412,227.00), paid in cash by AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l., prenamed and which is entirely allocated to the Company's share premium account.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Eskimo & Cy S.C.A.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.383, constituée suivant acte notarié en date du 17 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2012, pas encore publié.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Michael KITAI, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Réduire le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent mille et un Euros (EUR 1.200.001,-) jusqu'à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-) par l'annulation d'une (1) action ordinaire existante (l'«Action Ordinaire Annulée») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), actuellement détenue par AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l., et d'allouer le montant de cette réduction de capital pour l'Action Ordinaire Annulée au compte de prime d'émission de la Société.

2. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. D'augmenter les réserves de la Société à hauteur d'un montant d'un million quatre cent douze mille deux cent vingt-sept euros (EUR 1.412.227,-) à payer en numéraire et qui sera intégralement allouer au compte de prime d'émission de la Société.

4. Divers.

II. - Que les actionnaires représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident réduire le capital social de la Société à concurrence d'un Euro (EUR 1,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent mille et un Euros (EUR 1.200.001,-) jusqu'à un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-) par (i) l'annulation d'une (1) action ordinaire existante (Action Ordinaire Annulée») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), actuellement détenue par «AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.268, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 13 décembre 2012, ci-annexée, et (ii) d'allouer le montant de cette réduction de capital pour l'Action Ordinaire Annulée au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société suite à la réduction de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-), représenté par un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.199.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (toutes ensembles les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.»

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter les réserves de la Société à hauteur d'un montant d'un million quatre cent douze mille deux cent vingt-sept euros (EUR 1.412.227,-), payé en numéraire par AI Eskimo (Luxembourg) S.à r.l., prénommé, qui est intégralement allouer au compte de prime d'émission de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, M. KITAI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16955. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013014838/144.

(130017490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Slaag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 173.478.

L'an deux mille treize,

le vingt-et-un janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Valérie CRAUSER, employée privée, demeurant à F-57270 Uckange, 3, Lotissement Petite Fontaine.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 15 janvier 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Slaag S.à r.l., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 55, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 173.478 (NIN 2012 2450 377).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Pontpierre à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-4360 Esch-sur-Alzette, 6C, Porte de France.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 janvier 2013. Relation: ECH/2013/121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015324/37.

(130017896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

F.C. Brouch A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7415 Brouch-Mersch, 59, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 2.734.

- Suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 1997, le F.C. Brouch s'est constitué Association Sans But Lucratif. Par la présente les membres du Comité, mentionnés ci-dessous publient leurs nouveaux statuts approuvés par ladite Assemblée.

L'Assemblée Générale du 29 juin 2012 a approuvé l'article 13d et l'article 14a concernant la Commission des Jeunes.

Art. 13. Trésorerie.

d) Le rapport de caisse sera chaque année contrôlée par au moins deux réviseurs élus par l'Assemblée Générale. Commission des Jeunes

Art. 14a. La Commission des Jeunes siègera autant de fois que son président le décide.

Elle se compose comme suit:

- a) Président
- b) Secrétaire
- c) Trésorier
- d) Membres

Compétence et attributions:

- a) Organisation et surveillance des entraînements et des matchs des différentes équipes de jeunes.
- b) Étude des différentes questions concernant le domaine de la jeunesse.
- c) Surveillance de l'équipement sportif des jeunes.
- d) Gestion d'une trésorerie à part
- e) Le président ou son représentant assisteront aux réunions du Comité à sa propre demande ou à celle du Comité du F.C.Brouch.

f) La Commission des Jeunes travaille sous le contrôle du Comité du F.C. Brouch. Toutes exécutions, financement, organisations et festivités ne peuvent être entamées que sous l'autorité du Comité du F.C.Brouch. La Commission des Jeunes s'oblige à respecter les présents statuts.

Wampach Julien / Asselborn Guy / Stranen Patrick / Asselborn Tanja / Fis Pit/Gilson Georges / Gilson Romain / Harsch Romain / Koedinger Robert / Krier Joseph / Merges Théo / Merges Vibeke / Vosman Christian / Wampach Liv / Stranen Pascal / Schockmel Nico / Muller Marc / Thilmann John.

Référence de publication: 2013015463/33.

(130017775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

iGATE Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.729.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The limited company governed by the laws of United States "iGATE Technologies Inc.", established and having its registered office in the Commonwealth of Pennsylvania at Park West Two Suite 410, 2000 Cliff Mine Road, Pittsburg, PA 15122 (U.S.A.) under the provisions of the Business Corporation Law of 1988 with the entity number 2926029 and the microfilm number 200015-0709-0709,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "iGATE Technologies Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The object of the Company is to develop, improve, design, maintain, revise and rework, sell, hire, license or transfer by any other manner software programmes and programmed products of all description and in relation to such software or products, train personnel, give out personnel on hire or otherwise on secondment to carry out any or all the aforesaid activities, to render all such services as are required by customers in relation to processing of information and in relation to all inputs and use thereof in data processing equipment and in the interpretation, application and use of output whether at the Company's establishments or elsewhere.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its object and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at fifty thousand Euros (50,000,- EUR) represented by hundred (100) shares of five hundred Euros (500.- EUR) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share.

If a share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. In case there are several managers appointed they form together a board of managers coming together upon convening notice of its Chairman and deliberating with a majority of votes. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The sole manager respectively the board of managers have the broadest power to deal with the Company's transactions.

The sole manager represents the Company in and out of court. In case of plurality of managers, the Company shall be represented by one of them, without prejudice to special delegations granted by the board of managers in accordance with the paragraph hereafter.

The sole manager, respectively the board of managers, may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2012.
2. Exceptionally, the first chairman of the board of managers may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one hundred (100) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "iGATE Technologies Inc.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the

aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euros (50,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (1,000.- EUR).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri;

2) Is appointed as manager of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Derek KEMP, Executive Vice President, United Kingdom citizen, born in Aberdeen (UK) on June 16, 1960, with professional address at Wayland House, 1, Wayland Close, Bradfield, Reading, RG7 6AG.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with us, the notary, and the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois des Etats-Unis " iGATE Technologies Inc.", établie et ayant son siège social dans le Commonwealth de Pennsylvanie à Park West Two Suite 410, 2000 Cliff Mine Road, Pittsburg, PA 15122 (Etats-Unis d'Amérique) immatriculée selon la "Business Corporation Law of 1988" sous le numéro 2926029 and le microfilm numéro 2000015-0709-0709,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "iGATE Technologies Luxembourg S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est de développer, améliorer, concevoir, entretenir, réviser et remanier, vendre, louer, autoriser ou transférer de toute autre manière, à former du personnel aux programmes informatiques et logiciels de toute sorte ou fournir en location du personnel détaché ou à défaut de transférer la réalisation de tout ou partie des activités précitées, de rendre l'ensemble des services demandés par les clients concernant le traitement de l'information et en relation à toutes les entrées et leur utilisation dans les équipements de traitement de données et dans l'interprétation, l'application et l'interprétation de sorties tant dans les établissements de la société ou ailleurs.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cent euros (500,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, ils forment un collège se réunissant sur convocation de son Président et délibérant à la majorité simple. Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le gérant unique, respectivement le collège de gestion, ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société.

Le gérant unique représente la Société judiciairement et extrajudiciairement. En cas de pluralité de gérants, la Société sera représentée par l'un d'entre eux, sans préjudice de délégations spéciales conférées par le collège de gestion conformément au paragraphe suivant.

Le gérant unique, respectivement le collège de gestion, peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. Exceptionnellement, le premier président du collège de gestion peut être nommé par une résolution de l'associé unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "iGATE Technologies Inc.", pré désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri;
2. Est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Derek KEMP, vice-président exécutif, citoyen du Royaume Uni, né à Aberdeen (RU) le 16 juin 1960, avec adresse professionnelle à Wayland House, 1, Wayland Close, Bradfield, Reading, RG7 6AG.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2012 LAC/2012/63422. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015477/303.

(130018455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 December 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Me. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary by Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and forty thousand Euro (EUR 1,140,000.00) so as to raise it from its present amount of thirty-two million eight hundred and thirty thousand Euro (EUR 32,830,000.00) up to thirty-three million nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 33,970,000.00) by the issue of one hundred and fourteen million (114,000,000) new Class 1 Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 1 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New Class 1 Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

2. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and forty thousand Euro (EUR 1,140,000.00) so as to raise it from its present amount of thirty-two million eight hundred and thirty thousand Euro (EUR 32,830,000.00) up to thirty-three million nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 33,970,000.00) by the issue of one hundred and fourteen million (114,000,000) new Class 1 Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New Class 1 Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New Class 1 Shares have been subscribed in cash by "Al Keyemde (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.454, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 17 December 2012, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of one million one hundred and fourteen Euro (EUR 1,140,000.00) is entirely allocated to the Company's share capital. The amount of the contribution is the equivalent amount of DKK 8,506,240.00 using the exchange rate 1 DKK/ 0.13402 EUR as of the 16th of December 2012.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at thirty-three million nine hundred and seventy thousand Euro (EUR 33,970,000.00) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class N Shares (the "N Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class R Shares (the "R Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class S Shares (the "S Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class T Shares (the "T Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class U Shares (the "U Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class V Shares (the "V Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) W Shares (the "W Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class X shares (the "X Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class Y shares (the "Y Shares"), twenty-one million (21,000,000) Z shares (the "Z Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 1 shares (the "Class 1 Shares") eight million and five hundred thousand (8,500,000) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class 3 shares (the "Class 3 Shares") two hundred and forty million (240,000,000) class 4 shares subdivided into (i) one hundred and twenty million (120,000,000) class 4A shares and (ii) one hundred and twenty million (120,000,000) class 4B shares (together the "Class 4 Shares"), and seven million (7,000,000) class 5 shares (the "Class 5 Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares, the U Shares, the V Shares, the W Shares, the X Shares, the Y Shares, the Z Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares, the Class 4 Shares and the Class 5 Shares are together referred to as to the "Shares"."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Maître Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quarante mille Euros (EUR 1.140.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-deux millions huit cent trente mille Euros (EUR 32.830.000,00) jusqu'à trente-trois millions neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 33.970.000,00) par l'émission de cent quatorze millions (114.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie 1, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 1») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total sera entièrement alloué au capital social de la Société.

2. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent quarante mille Euros (EUR 1.140.000,00), afin de le porter de son montant actuel de trente-deux millions huit cent trente mille Euros (EUR 32.830.000,00) jusqu'à trente-trois millions neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 33.970.000,00) par l'émission de cent quatorze millions (114.000.000) de nouvelles parts sociales de catégorie 1, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 1») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie 1 sont souscrites par apports en numéraire par «AI Keyemde (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.454, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 17 décembre 2012, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total d'un million cent quarante mille Euros (EUR 1.140.000,00) est intégralement alloué au capital social de la Société. Le montant de l'apport est équivalent à DKK 8.506.240,00, selon le taux de change d'1 DKK/0.13402 EUR en date du 16 décembre 2012.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trente-trois millions neuf cent soixante-dix mille Euros (EUR 33.970.000,00) divisé en cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie

B)), cent vingt-cinq millions (125.000.00) de parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), cent vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), un million cinq cent mille (1.500.000) de parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N»), un cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie T»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie V (les «Parts Sociales de Catégorie V»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie W (les «Parts Sociales de Catégorie W»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie X (les «Parts Sociales de Catégorie X»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Y (les «Parts Sociales de Catégorie Y»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie Z (les «Parts Sociales de Catégorie Z»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1») et huit millions cinq cent mille (8.500.000) de parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), cent vingt millions (120.000.000) de parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3») et deux cent quarante millions (240.000.000) de parts sociales de catégorie 4, divisées en (i) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4A et (ii) cent vingt millions (120.000.000) de Parts Sociales de Catégorie 4B (ensemble les «Parts Sociales de Catégorie 4») et sept millions (7.000.000) de parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T, les Parts Sociales de Catégorie U, les Parts Sociales de Catégorie V, les Parts Sociales de Catégorie W, les Parts Sociales de Catégorie X, les Parts Sociales de Catégorie Y, les Parts Sociales de Catégorie Z, les Parts Sociales de Catégorie 1, les Parts Sociales de Catégorie 2, les Parts Sociales de Catégorie 3, les Parts Sociales de Catégorie 4 et les Parts Sociales de Catégorie 5 sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17225. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013015505/204.

(130018404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Menuiserie Chimello Succ. Jelsma & Leyder, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuenger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 29.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013019441/10.

(130022984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Mikado Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.638.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013019443/10.

(130023106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

White Mountains International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 134.650,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.477.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "White Mountains International S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.477 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 November 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 27 dated 9 January 2004 and lastly amended by a deed of the undersigned notary enacted on 23 January 2012 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 692 dated 15 March 2012.

Is appeared:

The sole shareholder of the Company, WM Caleta (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 6 December 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 3,731 (three thousand seven hundred thirty one) Class A shares and 1,655 (one thousand six hundred fifty-five) Class B shares of the Company with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of the articles of association to expressly permit the Company to make distributions in kind;
3. Approval of the subsequent amendment of Article 8, and Article 19, of the articles of association of the Company, together with the insertion of a new article 20, in order to reflect such amendment; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed of the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved that the Company's articles of association be amended to expressly allow the company to make distributions in kind and also that the articles of the Company be subsequently amended to reflect this change.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolution, it is resolved to amend the second paragraph of article 8, the fifth paragraph of article 19 and to insert a new article 20 (with the subsequent articles being renumbered accordingly) with the Company's articles to read as follows:

“ Art. 8. (second paragraph). The Class A Shares and the Class B Shares shall confer identical rights to the shareholders of the Company. Any existing and future amount of share premium (the “Share Premium Amount”) allocated or to be allocated on the Company's share premium account (the “Share Premium Account”) shall be allocated to the Class A Shares on a specific sub-account of the Share Premium Account for this class of shares (the “A Share Premium Account”) and to the Class B Shares on a specific sub-account of the Share Premium Account for this class of shares (the “B Share Premium Account”) in proportion of each class of shares in the Company's share capital. The allocation of the Share Premium Amount between the A Share Premium Account and the B Share Premium Account will be determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be). Each class of shares shall be solely entitled to benefit from any reimbursement made of its own Share Premium Account. The Share Premium Amount shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise utilised, paid or allocated, either in cash or in kind, either to the Class A Shares from the A Share Premium Account or the Class B Shares from the B Share Premium Account or to both classes from the A and B Share Premium Accounts upon proposal of the Company's board of managers or the sole manager (as the case may be) approved by a resolution of a general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) in accordance with article 72-1 of the Law. The Company's board of managers or the sole manager (as the case may be) shall be authorised to determine the practical modalities of the reimbursement of the Share Premium Amount to partner(s) of the Company.

For the avoidance of doubt, distributions from the A Share Premium Account and the B Share Premium Account are capable of being made at any time by the Company and in particular in the course of the same financial year as the payment/contribution of any premium on either the A Share Premium Account and the B Share Premium Account, in so far as permitted by the Law, particularly less losses carried forward from the previous financial year or losses accrued in the current financial year, as the case may be, and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.”

“ Art. 19. (fifth paragraph). “The general meeting of partners of the Company at the majority vote determined by the Law or the sole partner (as the case may be) may decide at any time that the excess of the annual net profits may (in accordance with article 72-1 of the Law), be distributed to the partners(s) proportionally to the shares they hold, as dividends (either in cash or in kind) or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.”

“ Art. 20. Notwithstanding the provisions of article nineteen, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends either in cash or in kind before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

To the extent possible and with the best efforts of the board of managers (or sole manager as the case may be) the annual accounts for the last financial year ended prior to the decision to pay interim dividends should be approved by the shareholder(s) in advance. However for the avoidance of doubt if such approval of the annual accounts for the last financial year is not possible in advance, this should not prevent the decision to distribute interim dividends to the shareholder (s), subject in particular to the careful appreciation of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Furthermore and for the avoidance of doubt, a distributable reserve which would be set up by the general meeting of shareholders or a decision of the sole shareholder, as the case may be, can be taken into consideration for the determination of the distributable amount mentioned in this article during the year of its establishment, as the case may be.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire l'associé unique de «White Mountains International S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.477 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 en date du 9 janvier 2004, dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire instrumentaire le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 692 en date du 15 mars 2012.

A comparu:

L'associé unique de la Société, WM Caleta (Gibraltar) Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite 1, Burns House, 19, Town Range, Gibraltar (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 6 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 3.731 (trois mille sept cent trente et une) parts sociales de Classe A et 1.655 (mille six cent cinquante-cinq) parts sociales de Classe B de la Société d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;
2. Changement des statuts de la Société pour afin d'autoriser expressément la Société pour effectuer des distributions en nature;
3. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 et l'article 19 des statuts de la Société, avec l'insertion d'un nouvel article 20, afin de refléter une telle modification; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier des statuts de la Société pour afin d'autoriser expressément la Société pour effectuer des distributions en nature et que les statuts de la Société soient également modifiés en conséquence et afin de refléter ce changement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 8, le cinquième paragraphe de l'article 19, et d'insérer un nouvel article 20 (avec les articles suivants étant renumérotés en conséquence) dans des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. (deuxième paragraphe). «Les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de catégorie B confèrent des droits identiques aux associés de la Société. Toute somme existante ou future de prime d'émission (le «Montant de la Prime d'émission») allouée ou devant être allouée au compte de la prime d'émission (le «Compte de la Prime d'émission») sera allouée (i) aux Parts Sociales de catégorie A sur un sous-compte du Compte de la Prime d'émission spécifique à

cette catégorie de parts (le «Compte de la Prime d'émission A.») et aux Parts Sociales de catégorie B sur un sous-compte du Compte de la Prime d'émission spécifique à cette catégorie de parts (le «Compte de la Prime d'émission B») proportionnellement à chaque catégorie de parts détenues dans le capital social de la Société. La répartition sur le Compte de la Prime d'émission entre le Compte de la Prime d'émission A et le Compte de la Prime d'émission B sera déterminée par le conseil de gérance ou le gérant unique (si tel est le cas). Chaque catégorie de parts bénéficiera en exclusivité de tout remboursement survenu sur son propre Compte de Prime d'émission. Le Compte de Prime d'émission sera remboursé, distribué, converti ou autrement utilisé, payé ou alloué, en numéraire ou en nature, soit aux Parts Sociales de catégorie A à partir du Compte de Prime d'émission A soit aux Parts Sociales de catégorie B à partir du Compte de Prime d'émission B ou aux deux catégories de parts à partir des Comptes de Prime d'émission selon une proposition du conseil de gérance de la Société ou du gérant unique (si tel est le cas) approuvée par une résolution d'une assemblée générale des associés ou de l'associé unique (si tel est le cas) en conformité avec l'article 72-1(1) de la Loi. Le conseil de gérance de la Société ou du gérant unique (si tel est le cas) sera autorisé à déterminer les modalités pratiques du remboursement du Montant de la Prime d'émission aux associés de la Société.

Pour éviter tout doute, les distributions du compte prime d'émission sont susceptibles d'être faites à tout moment par la Société et en particulier au cours du même exercice que le paiement / l'apport de toute prime d'émission que ce soit sur le Compte de Prime d'Emission A ou sur le Compte de Prime d'Emission B dans la mesure autorisée par la Loi et notamment diminué des pertes reportées en avant provenant des exercices antérieurs ou des pertes accumulées sur l'exercice en cours, le cas échéant, et les sommes devant être allouées à la réserve devant être établie conformément à la Loi ou les Statuts.»

Art. 19. (cinquième paragraphe). «L'assemblée générale des associés de la Société, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, l'excédent de les bénéfices annuels (en conformité avec l'article 72-1(1) de la Loi) sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau (en numéraire ou en nature) ou transféré à une réserve spéciale.»

Art. 20. «Nonobstant les dispositions de l'article dix-neuf, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social en numéraire ou en nature sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dans la mesure du possible et avec le conseil de gérance (ou le gérant unique, selon le cas) ayant fait de son mieux pour y parvenir, les comptes annuels concernant le dernier exercice social clos avant la décision de verser les dividendes intérimaires devra être approuvé d'avance par le(s) associé(s). Néanmoins, afin d'éviter toute incertitude, s'il n'était pas possible d'approuver d'avance les comptes annuels du dernier exercice social, ceci n'empêchera pas la décision de distribution de dividendes intérimaires à/aux associé(s), sous réserve (en particulier) de l'évaluation attentive du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Par ailleurs, et afin d'écartier toute incertitude sur la question, la mise en place d'une réserve distribuable qui serait décidée par l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique, selon le cas, pourra être prise en considération, durant l'année de son établissement, dans la détermination du montant distribuable mentionné dans le présent article, selon le cas.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012. LAC/2012/59051. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014744/208.

(130016528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Elite Relocation Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 février 2013.

Référence de publication: 2013019245/10.

(130023265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Panattoni Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.727.

En date du 15 janvier 2013, la société Panattoni France Development B.V. a changé de siège social qui est désormais le suivant:

Panattoni France Development B.V.

231, Schiphol Boulevard

1118 BH Amsterdam Schiphol

The Netherlands

Luxembourg, le 5 février 2013.

Panattoni Luxembourg III Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013019479/19.

(130022960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.156.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013019498/13.

(130022879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Preston Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.152.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013019499/13.

(130022881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Politra B.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.996.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 25 octobre 2012:

- Ancienne situation associée:

Kipi N.V.: 180 parts sociales

- Nouvelle situation associée;

	Parts sociales
AMARAL & HIJAS HOLDINGS, S.L., avec siège social à 28001 Madrid (Espagne), 11 ^{ème} étage, 4 A, Calle Hermosilla, enregistrée auprès du «Registro Mercantil de Madrid» sous le numéro M-522381.	180
Total	180

Luxembourg, le 6 février 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Politra B.V. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013019492/20.

(130023154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Doctors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 174.671.

STATUTS

L'an deux mille treize,

le vingt et un janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Grupo Imoveis S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au Luxembourg au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg,

ici représentée par M. Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 18 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de «Doctors S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets, licences, domaine internet,

leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, administrative, commerciale et de conseil, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, sans que ceux-ci soient substantiels ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société.

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Le capital autorisé est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'Euros), représenté par 3.000.000 (trois millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 janvier 2018, à augmenter autant qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre, à l'intérieur des limites du capital autorisé, des obligations convertibles ou tous autres titres convertibles en actions de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration devra élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la visioconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les décisions du conseil d'administration seront valablement adoptées par la majorité des votes des membres présents en personne ou par mandataire.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société, à l'exception de toutes opérations qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Toutefois la (les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Les assemblées générales, autres que l'assemblée générale ordinaire annuelle, se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration, dans les délais prévus par la loi.

L'ordre du jour de ces assemblées générales est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

L'assemblée générale ordinaire annuelle et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent positif du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan et le compte de résultat ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes non prévus par les statuts, que si ceux-ci ont fait l'objet d'une résolution adoptée par l'assemblée générale.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires, dans les délais prévus par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix valablement exprimées ou représentées.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} mercredi du mois de juin 2014 à 10.30 heures.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante déclare qu'elle souscrit la totalité des trente et un mille (31.000) actions représentant l'intégralité du capital social et les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par la même partie comparante au moyen d'un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Andrea PICCIONI, né à Rome, Italie, le 09 janvier 1967, résidant au 20, boulevard de Suisse, 98000 Monaco;
- Monsieur Massimo LONGONI, né à Como, Italie, le 06 décembre 1970, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schro-bilgen, L-2526 Luxembourg;

- Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin, France, le 06 mars 1968, résidant professionnellement au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Conformément aux prescriptions de l'article 12 des statuts,

Monsieur Andrea Piccioni, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la société, avec pouvoirs individuels pour la gestion ordinaire de la société.

Le mandat des administrateurs ainsi que de l'administrateur-délégué est fixé à une (1) année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

4. Est appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes, la société «SER COM SARL», une société à responsabilité limitée, avec siège social au 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 117 942), son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

5. Le siège de la société est fixé au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2013. Relation: EAC/2013/936. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013014330/223.

(130016778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.132,60.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.260.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of January.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B. 161260, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner notary residing in Sanem, on 26 May 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 28 August 2011 (number 1923, page 92296) (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time on 6 September 2011, and published in the Mémorial C dated 8 November 2011 (number 2716, page 130328).

The meeting is chaired by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

I.- The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that all of the shares of the Company are represented at this meeting, representing 100 % of the share capital of the Company. The Shareholders declare having waived the convening formalities and requirements and being sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred and sixteen Euro and eighty cents (EUR 2,316.80) so as to raise it from its current amount of one hundred and ninety-seven thousand eight hundred and fifteen Euro and eighty cents (EUR 197,815.80) to two hundred thousand one hundred and thirty two Euro and sixty cents (EUR 200,132.60) by creating and issuing new shares to be divided into:

- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A1 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A2 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A3 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A4 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A5 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A6 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A7 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A8 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A9 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and sixteen (15,916) Class A10 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B1 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B2 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B3 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B4 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B5 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B6 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B7 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B8 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B9 Shares;
- seven thousand two hundred and seven (7,207) Class B10 Shares;
- fifty-four (54) Class C1 Shares;
- fifty-four (54) Class C2 Shares;
- fifty-four (54) Class C3 Shares;
- fifty-four (54) Class C4 Shares;
- fifty-four (54) Class C5 Shares;
- fifty-four (54) Class C6 Shares;
- fifty-four (54) Class C7 Shares;
- fifty-four (54) Class C8 Shares;
- fifty-four (54) Class C9 Shares; and
- fifty-four (54) Class C10 Shares,

with a related share premium amounting to five hundred and sixty-six thousand four hundred and forty-four Euro and forty-one cents (EUR 566,444.41) and all having the rights and obligations as set out in the Articles (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

2. Subscription and payment of the New Shares.

3. To amend article 5.1 of the Articles to reflect the capital increase.

4. Miscellaneous.

IV. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand three hundred and sixteen Euro and eighty cents (EUR 2,316.80) so as to raise it from its current amount of one hundred and ninety-seven thousand eight hundred and fifteen Euro and eighty cents (EUR 197,815.80) to two hundred thousand one hundred and thirty two Euro and sixty cents (EUR 200,132.60) by creating and issuing new shares to be divided into:

- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A1 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A2 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A3 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A4 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A5 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A6 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A7 Shares;

- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A8 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A9 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and sixteen (15,916) Class A10 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B1 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B2 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B3 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B4 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B5 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B6 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B7 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B8 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B9 Shares;
- seven thousand two hundred and seven (7,207) Class B10 Shares;
- fifty-four (54) Class C1 Shares;
- fifty-four (54) Class C2 Shares;
- fifty-four (54) Class C3 Shares;
- fifty-four (54) Class C4 Shares;
- fifty-four (54) Class C5 Shares;
- fifty-four (54) Class C6 Shares;
- fifty-four (54) Class C7 Shares;
- fifty-four (54) Class C8 Shares;
- fifty-four (54) Class C9 Shares; and
- fifty-four (54) Class C10 Shares.

all having the rights and obligations as set out in the Articles (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

Subscription and payment

Washington Investment Luxembourg S.a r.l, a private limited liability company formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.157998, here represented by Ms Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2013, declares to subscribe to the ownership of:

- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A1 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A2 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A3 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A4 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A5 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A6 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A7 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A8 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and eight (15,908) Class A9 Shares;
- fifteen thousand nine hundred and sixteen (15,916) Class A10 Shares;

each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of two hundred and fifty-nine thousand two hundred and fifty-nine Euro and fourteen cents (EUR 259,259.14) out of which: (i) one thousand five hundred and ninety Euro and eighty-eight cents (EUR 1,590.88) are allocated to the Company's share capital and (ii) two hundred and fifty-seven thousand six hundred and sixty-eight Euro and twenty-six cents (EUR 257,668.26) are allocated to the Company's share premium account which shall remain attached to the Class A Shares (irrespective of the numerical class of the Class A Shares);

Partners Group Access 305 LP, a Scottish limited partnership, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ and registered with the Scottish Registrar of Limited Partnerships under number 8268, acting through its general partner Partners Group Management (Scots) LLP, here represented by Ms Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 January 2013, declares to subscribe to the ownership of:

- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B1 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B2 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B3 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B4 Shares;

- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B5 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B6 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B7 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B8 Shares;
- seven thousand two hundred and five (7,205) Class B9 Shares; and
- seven thousand two hundred and seven (7,207) Class B10 Shares;

each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred and seventy-six thousand nine hundred and twelve Euro and seventy-nine cents (EUR 176,912.79) of which: (i) seven hundred and twenty Euro and fifty-two cents (EUR 720.52) are allocated to the Company's share capital and (ii) one hundred and seventy-six thousand one hundred and ninety-two Euro and twenty-seven cents (EUR 176,192.27) are allocated to the Company's share premium account which shall remain attached to the Class B Shares (irrespective of the numerical class of the Class B Shares); and

Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à r.l, a private limited liability company formed under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B164830, here represented by Mrs Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 January 2013, declares to subscribe to the ownership of:

- fifty-four (54) Class C1 Shares;
- fifty-four (54) Class C2 Shares;
- fifty-four (54) Class C3 Shares;
- fifty-four (54) Class C4 Shares;
- fifty-four (54) Class C5 Shares;
- fifty-four (54) Class C6 Shares;
- fifty-four (54) Class C7 Shares;
- fifty-four (54) Class C8 Shares;
- fifty-four (54) Class C9 Shares; and
- fifty-four (54) Class C10 Shares.

each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01). Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-nine Euro and twenty-eight cents (EUR 132,589.28) out of which: (i) five Euro and forty cents (EUR 5.40) are allocated to the Company's share capital and (ii) one hundred and thirty-two thousand five hundred and eighty-three Euro and eighty-eight cents (EUR 132,583.88) are allocated to the Company's share premium account which shall remain attached to the Class C Shares (irrespective of the numerical class of the Class C Shares).

Therefore, the global contribution of five hundred and sixty-eight thousand seven hundred and sixty-one Euro and twenty-one cents (EUR 568,761.21) for the New Shares will be allocated as follows: (i) two thousand three hundred and sixteen Euro and eighty cents (EUR 2,316.80) are allocated to the share capital of the Company and (ii) five hundred and sixty-six thousand four hundred and forty-four Euro and forty-one cents (EUR 566,444.41) are allocated to the share premium account of the Company which shall remain attached respectively to the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares.

The proof of the existence of the contributions has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders consequently decide to amend article 5 of the Articles to reflect the capital increase, which shall henceforth read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is EUR 200,132.60 divided into:

- 5.1.1 1,374,250 class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- 5.1.2 622,407 class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- 5.1.3 4,668 class C1 shares (the "Class C1 Shares");
- 5.1.4 1,374,250 class A2 shares (the "Class A2 Shares");
- 5.1.5 622,407 class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- 5.1.6 4,668 class C2 shares (the "Class C2 Shares");
- 5.1.7 1,374,250 class A3 shares (the "Class A3 Shares");
- 5.1.8 622,407 class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- 5.1.9 4,668 class C3 shares (the "Class C3 Shares");
- 5.1.10 1,374,250 class A4 shares (the "Class A4 Shares");
- 5.1.11 622,407 class B4 shares (the "Class B4 Shares");

- 5.1.12 4,668 class C4 shares (the "Class C4Shares");
- 5.1.13 1,374,250 class A5 shares (the "Class A5 Shares");
- 5.1.14 622,407 class B5 shares (the "Class B5 Shares");
- 5.1.15 4,668 class C5 shares (the "Class C5 Shares");
- 5.1.16 1,374,250 class A6 shares (the "Class A6Shares");
- 5.1.17 622,407 classB6shares (the "Class B6Shares");
- 5.1.18 4,668 class C6 shares (the "Class C6 Shares");
- 5.1.19 1,374,250 class A7 shares (the "Class A7Shares");
- 5.1.20 622,407 classB7shares (the "Class B7Shares");
- 5.1.21 4,668 class C7 shares (the "Class C7 Shares");
- 5.1.22 1,374,250 class A8 shares (the "Class A8 Shares");
- 5.1.23 622,407 class B8 shares (the "Class B8 Shares");
- 5.1.24 4,668 class C8 shares (the "Class C8Shares");
- 5.1.25 1,374,250 class A9 shares (the "Class A9 Shares");
- 5.1.26 622,407 class B9 shares (the "Class B9 Shares");
- 5.1.27 4,668 class C9 shares (the "Class C9 Shares");
- 5.1.28 1,374,258 class A10 shares (the "Class A10 Shares");
- 5.1.29 622,409 class B10 shares (the "Class B10 Shares");
- 5.1.30 4,668 class C10 shares (the "Class C10 Shares");

each having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) and the rights and obligations set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

[...]"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900.-)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le dix-huitième jour de janvier.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des Associés (les "Associés") de "Washington Bidco Investment Luxembourg S.à.r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.260, constituée par un acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mai 2011 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 28 août 2011 (numéro 1923, page 92296) (le "Mémorial C"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 6 septembre 2011, et publiés au Mémorial C le 8 novembre 2011 (numéro 2716, page 130328).

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, résidant à Luxembourg.

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée, les procurations des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence et ces procurations, sont signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, et resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement avec lui.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les parts sociales de la Société sont représentées à cette assemblée, représentant 100% du capital social de la Société. Les Associés déclarent avoir renoncé aux formalités et exigences de

convocation et avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent seize Euros et quatre-vingt centimes (EUR 2.316,80) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quinze Euros et quatre-vingt centimes (EUR 197.815,80) à deux cent mille cent trente-deux Euros et soixante centimes (EUR 200.132,60) en créant et émettant des nouvelles parts sociales devant être réparties comme suit:

- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A1;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A2;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A3;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A4;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A5;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A6;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A7;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A8;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A9;
- quinze mille neuf cent seize (15.916) Parts Sociales de Catégorie A10;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B1;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B2;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B3;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B4;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B5;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B6;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B7;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B8;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B9;
- sept mille deux cent sept (7.207) Parts Sociales de Catégorie B10;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C1;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C2;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C3;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C4;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C5;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C6;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C7;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C8;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C9; et
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C10,

avec une prime d'émission liée d'un montant de cinq cent soixante-six mille quatre cent quarante-quatre Euros et quarante et un centimes (EUR 566.444,41) et toutes ayant les droits et obligations tel que définis dans les Statuts (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en numéraire.

2. Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

3. Modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social.

4. Divers.

IV. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille trois cent seize Euros et quatre-vingt centimes (EUR 2.316,80) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quinze Euros et quatre-vingt centimes (EUR 197.815,80) à deux cent mille cent trente-deux Euros et soixante centimes (EUR 200.132,60) en créant et émettant des nouvelles parts sociales à diviser comme suit:

- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A1;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A2;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A3;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A4;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A5;

- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A6;
 - quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A7;
 - quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A8;
 - quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A9;
 - quinze mille neuf cent seize (15.916) Parts Sociales de Catégorie A10;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B1;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B2;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B3;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B4;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B5;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B6;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B7;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B8;
 - sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B9;
 - sept mille deux cent sept (7.207) Parts Sociales de Catégorie B10;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C1;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C2;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C3;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C4;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C5;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C6;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C7;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C8;
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C9; et
 - cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C10,
- toutes ayant les droits et obligations tel que définis dans les Statuts (collectivement dénommées les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en numéraire.

Souscription et paiement

Washington Investment Luxembourg S.à.r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.998, ici représentée par Madame Sara Lecomte, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 16 janvier 2013, déclare souscrire à:

- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A1;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A2;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A3;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A4;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A5;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A6;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A7;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A8;
- quinze mille neuf cent huit (15.908) Parts Sociales de Catégorie A9; et
- quinze mille neuf cent seize (15.916) Parts Sociales de Catégorie A10;

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-neuf Euros et quatorze centimes (EUR 259.259,14) duquel: (i) mille cinq cent quatre-vingt-dix Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 1.590,88) sont alloués au capital social de la Société et (ii) deux cent cinquante-sept mille six cent soixante-huit Euros et vingt-six centimes (EUR 257.668,26) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société, qui resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie A (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie A);

Partners Group Access 305 LP, un limited partnership écossais ayant son siège social au 50 Lothian Road, Edinbourg, EH3 9WJ et immatriculé auprès du Scottish Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 8268, représenté par son general partner, Partners Group Management (Scots) LLP,

ici représenté par Madame Sara Lecomte, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2013, déclare souscrire à:

- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B1;

- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B2;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B3;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B4;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B5;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B6;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B7;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B8;
- sept mille deux cent cinq (7.205) Parts Sociales de Catégorie B9; et
- sept mille deux cent sept (7.207) Parts Sociales de Catégorie B10;

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante-seize mille neuf cent douze Euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 176.912,79) dont: (i) sept cent vingt Euros et cinquante-deux centimes (EUR 720,52) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent soixante-seize mille cent quatre-vingt-douze Euros et vingt-sept centimes (EUR 176.192,27) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société, qui resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie B (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie B); et

Bruni Washington Bidco Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.830, ici représentée par Madame Sara Lecomte, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2013, déclare souscrire à:

- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C1;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C2;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C3;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C4;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C5;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C6;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C7;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C8;
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C9; et
- cinquante-quatre (54) Parts Sociales de Catégorie C10,

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01). Ces nouvelles parts sociales sont payées par un apport en numéraire d'un montant total de cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-neuf Euros et vingt-huit centimes (EUR 132.589,28) dont: (i) cinq Euros et quarante centimes (EUR 5,40) sont alloués au capital social de la Société et (ii) cent trente-deux mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 132.583,88) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société, qui resteront attachés aux Parts Sociales de Catégorie C (indépendamment de la catégorie numérique des Parts Sociales de Catégorie C).

Ainsi l'apport total de cinq cent soixante-huit mille sept cent soixante et un Euros et vingt et un centimes (EUR 568.761,21) pour les Nouvelles Parts Sociales sera réparti comme suit: (i) deux mille trois cent seize Euros et quatre-vingt centimes (EUR 2.316,80) sont attribués au capital social de la Société et (ii) cinq cent soixante-six mille quatre cent quarante-quatre Euros et quarante et un centimes (EUR 566.444,41) sont alloués au compte d'émission de la Société qui devront restés attachés respectivement aux Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et de Catégorie C.

La preuve de l'existence des contributions a été produite au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les Associés décident en conséquence de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social, qui se lira dorénavant comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la Société est de EUR 200.132,60 divisé en:

- 5.1.1. 1.374.250 parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1 ");
- 5.1.2. 622.407 parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1 ");
- 5.1.3. 4.668 parts sociales de catégorie C1 (les "Parts Sociales de Catégorie C1 ");
- 5.1.4. 1.374.250 parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- 5.1.5. 622.407 parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
- 5.1.6. 4.668 parts sociales de catégorie C2 (les "Parts Sociales de Catégorie C2");
- 5.1.7. 1.374.250 parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- 5.1.8. 622.407 parts sociales de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3");
- 5.1.9. 4.668 parts sociales de catégorie C3 (les "Parts Sociales de Catégorie C3");

- 5.1.10. 1.374.250 parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- 5.1.11. 622.407 parts sociales de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4");
- 5.1.12. 4.668 parts sociales de catégorie C4 (les "Parts Sociales de Catégorie C4");
- 5.1.13. 1.374.250 parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
- 5.1.14. 622.407 parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5");
- 5.1.15. 4.668 parts sociales de catégorie C5 (les "Parts Sociales de Catégorie C5");
- 5.1.16. 1.374.250 parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales de Catégorie A6");
- 5.1.17. 622.407 parts sociales de catégorie B6 (les "Parts Sociales de Catégorie B6");
- 5.1.18. 4.668 parts sociales de catégorie C6 (les "Parts Sociales de Catégorie C6");
- 5.1.19. 1.374.250 parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales de Catégorie A7");
- 5.1.20. 622.407 parts sociales de catégorie B7 (les "Parts Sociales de Catégorie B7");
- 5.1.21. 4.668 parts sociales de catégorie C7 (les "Parts Sociales de Catégorie C7");
- 5.1.22. 1.374.250 parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales de Catégorie A8");
- 5.1.23. 622.407 parts sociales de catégorie B8 (les "Parts Sociales de Catégorie B8");
- 5.1.24. 4.668 parts sociales de catégorie C8 (les "Parts Sociales de Catégorie C8");
- 5.1.25. 1.374.250 parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales de Catégorie A9");
- 5.1.26. 622.407 parts sociales de catégorie B9 (les "Parts Sociales de Catégorie B9");
- 5.1.27. 4.668 parts sociales de catégorie C9 (les "Parts Sociales de Catégorie C9");
- 5.1.28. 1.374.258 parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales de Catégorie A10");
- 5.1.29. 622.409 parts sociales de catégorie B10 (les "Parts Sociales de Catégorie B10");
- 5.1.30. 4.668 parts sociales de catégorie C10 (les "Parts Sociales de Catégorie C10");

ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) et les droits et obligations contenus dans ces Statuts. Dans ces Statuts, les "Associés" signifient les détenteurs de Parts Sociales au moment pertinent et "Associé" doit être interprété conformément.

[...]"

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille neuf cents euro (EUR 1.900,-).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2763. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013014736/446.

(130016769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

De Vere & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 67.294.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société le 6 février 2013

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DE VERE & PARTNERS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013019230/13.

(130023322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

First Atlantic Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.552.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.817.

En date du 28 janvier 2013, la société à responsabilité limitée YES EUROPE, établie et ayant son siège social au 32, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 150454) a transféré la propriété de 125 parts sociales de FIRST ATLANTIC REAL ESTATE S.à r.l. au profit de sa coassociée Madame Doina Cristina CIUTAN.

Conformément aux dispositions qui précèdent, les parts sociales de FIRST ATLANTIC REAL ESTATE S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

- Madame Doina Cristina CIUTAN 15.525 (quinze mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales
- Total des parts sociales souscrites 15.525 (quinze mille cinq cent vingt-cinq)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013019275/16.

(130022843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Cardoso & Fils S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5380 Ubersyren, 51, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013019197/10.

(130023259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Immoparis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.940.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 novembre 2012 que Monsieur Patrick MOINET a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

La Société prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Patrick MOINET au 12, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013019350/15.

(130023042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013019351/11.

(130023051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Jasmin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.063.

Hiermit kündige ich den mit der
JASMIN LUXEMBOURG S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B120063) am 21.12.2011 geschlossenen Domizilierungsvertrag
mit sofortiger Wirkung.

Ab dem 06.02.2013 hat die Gesellschaft somit nicht mehr ihren Sitz unter der Adresse:

11a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

Luxembourg, den 06/02/2013.

Maître Antonio Raffa

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2013019369/15.

(130023140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Immobilière Bartimes-Schilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 101.432.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013019345/10.

(130023109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Panattoni Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.725.

En date du 15 janvier 2013, la société PDC NL I B.V. a changé de siège social qui est désormais le suivant:

PDC NL I B.V.

231, Schiphol Boulevard

1118 BH Amsterdam Schiphol

The Netherlands

Luxembourg, le 6 février 2013.

Panattoni Luxembourg I Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013019477/18.

(130023227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Scheuten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.305.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013019562/13.

(130023205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Scheuten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.305.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013019563/12.

(130023206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Sea View Residence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 129.366.

Extrait de résolutions adoptées en date du 8 janvier 2013, lors de l'Assemblée Extraordinaire de la Société Sea View Residence S.A.

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'Administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEA VIEW RESIDENCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013019564/13.

(130022775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

1st Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 janvier 2013 que MOTHERWELL SERVICES LIMITED, n° d'immatriculation 2007618 auprès du Registre de Commerce Companies House, avec siège social au Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, Londres W1U 2NU, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes avec mission à partir des comptes au 31.12.2011, en remplacement de CHESTER-CLARK LIMITED, démissionnaire.

La société MOTHERWELL SERVICES LIMITED terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013019644/16.

(130022744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

TLS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société en date du 24 janvier 2013 que Madame Brigitte RIVERA-DAUBRY née le 24 juin 1963 à Saïgon (Vietnam), demeurant professionnellement 32, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg et Monsieur Alan TRUITT né le 29 septembre 1964 à Alameda (Californie - USA),

demeurant professionnellement 32, rue JeanPierre Brasseur à L-1258 Luxembourg sont nommés administrateurs avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels 2014.

A Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour les actionnaires

Le mandataire

Référence de publication: 2013019605/15.

(130023200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Toiture Rosch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 27, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.433.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Pierre RAMEISL, né le 25 octobre 1963 à Rumelange (Luxembourg), demeurant à L-2511 Dudelange, 125, rue de la Libération au poste de gérant technique dans le domaine ferblanterie-charpente-toiture.

La société se trouve engagée par sa signature individuelle dans le domaine ferblanterie-charpente-toiture.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

TOITURE ROSCH S.à r.l.

Référence de publication: 2013019606/14.

(130022800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Via Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.458.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.2013.

Pour: VIA INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013019621/15.

(130023181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Soberton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013019573/10.

(130023397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Wartburg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.616.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2012

1. La liquidation de la société WARTBURG INVESTMENT SA est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme
Référence de publication: 2013019633/13.
(130023279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.347.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte de la décision prise par l'associé unique de la Société en date du 6 février 2013 qu'ont été nommés:

- Madame Habiba Boughaba, née le 6 septembre 1973 à Charleville-Mézières, France, résidant professionnellement au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiate;

- Monsieur Nicholas West, né le 17 mai 1972 à Aylesbury, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 20 Balderton Street, London, W1K 6TL, Royaume-Uni en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet indéterminée avec effet immédiate.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013019557/20.

(130023311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2013.

CBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.325.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 7 mai 2012 que:

- Le conseil d'administration a pris acte de la nouvelle adresse de l'administrateur de classe B Monsieur Gaëtan CLERMONT, à savoir 22a, avenue des Sorbiers à B-1180 Uccle.

- Monsieur Gaëtan CLERMONT a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire en date du 7 juin 2012 que:

- la démission de Monsieur Nicolas ORTS de son mandat d'administrateur de classe B de la Société a été acceptée, et ce avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013019799/21.

(130024267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Field Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 123.914.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 30 novembre 2011 que;

Monsieur Jean-Lin BERGE demeurant 20 rue du Colombier à F-57420 POUILLY

- a cédé 12 parts sociales qu'il détenait dans la société FIELD CONSEIL S.à r.l., ayant son siège social à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS à Monsieur Daniel GHEZA demeurant professionnellement à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS

et

- a cédé 13 parts sociales qu'il détenait dans la société FIELD CONSEIL S.à.r.l., ayant son siège social à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS à Monsieur Philippe DENIS demeurant professionnellement à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société FIELD CONSEIL S.à.r.l. en date du 30 novembre 2011 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société FIELD CONSEIL S.à.r.l., est détenu comme suit:

- Monsieur Daniel GHEZA demeurant professionnellement
à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS: 38 parts
- Monsieur Philippe DENIS demeurant professionnellement
à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS: 38 parts
- EUROPE ET CROISSANCE S. à r.l., ayant son siège social
à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS; 48 parts

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Ph. DENIS / D. GHEZA
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013019900/30.

(130023791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.460,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.819.

Par résolutions signées en date du 7 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Robert van 't Hoeft

2. Démission du Gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans

3. Nomination du nouveau Gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour la Société
Johannes L. de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2013019949/24.

(130024301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

Kelson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020014/9.

(130023853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.
